

ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE INTERIMAIRE

Fin 2007, six États de l'AFOA (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Zambie et Zimbabwe) ont conclu un APE intérimaire avec l'UE. L'accord a été signé par quatre pays (Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) en août 2009, à Maurice. Son application provisoire a commencé le 14 Mai 2012.

L'Afrique orientale et australe comprend les îles de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles), les pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Éthiopie, Érythrée et Soudan) et certains pays d'Afrique australe (Malawi, Zambie et Zimbabwe). Tous les pays de la région de l'Afrique orientale et australe, à l'exception de l'Érythrée, sont membres ou observateurs négociant l'accession à l'OMC. Pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Maurice, Seychelles, Soudan, Zambie, Zimbabwe



Pour plus d'informations sur les accords commerciaux préférentiels

<https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/content/ape-afrique-orientale-et-australe>

Contact

- **Direction du Commerce Extérieur** : Mme Holy RANDRIAMIFIDY
Email: holyrandriamifidy@gmail.com



[Télécharger le PDF](#)